

Le personnel des chantiers de la Manicouagan et des Outardes

Alain Metton

Volume 13, numéro 29, 1969

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/020867ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/020867ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de géographie de l'Université Laval

ISSN

0007-9766 (imprimé)

1708-8968 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cette note

Metton, A. (1969). Le personnel des chantiers de la Manicouagan et des Outardes. *Cahiers de géographie du Québec*, 13(29), 242–250.
<https://doi.org/10.7202/020867ar>

LE PERSONNEL DES CHANTIERS DE LA MANICOUAGAN ET DES OUTARDES

Dix années sont maintenant écoulées depuis la mise en chantier du complexe hydro-électrique Manicouagan-Outardes. Au cours de cette période, près de 18 500 personnes ont apporté leur audace et leur travail à la réalisation d'une série de barrages et de centrales dans ce qui fut jadis, au delà de l'oekoumène, les solitudes forestières de la Côte-Nord. Aujourd'hui, les grands barrages sont presque terminés¹, et on commence à récolter les fruits du dur labeur² : à la fin de l'année 1969, la région Manicouagan-Outardes fournit, avec 2 275 000 kilowatts, près du quart de l'énergie générée dans la province par l'Hydro-Québec. Aussi, les chantiers n'ont-ils plus aujourd'hui l'ampleur qu'ils ont eue au cours des années 1962-65 où l'on a enregistré le nombre record de 6 430 employés. Cependant, il reste encore beaucoup à faire : il faut terminer les centrales d'Outardes 3 et 4, achever celle de Manic 5 dont la mise en service complète est prévue pour le printemps 1972. Enfin, il faudra continuer les travaux entrepris à Outardes 2 et Manic 3 afin de porter la puissance installée sur les deux rivières à l'objectif des 5 476 000 kilowatts. A la fin du mois de juillet 1969, plus de 2 000 hommes travaillaient donc encore sur les chantiers de la région : 690 étaient rattachés à Manic 5, 705 à Outardes 3, 573 à Outardes 4, et 171 à Baie Comeau oeuvraient en fait en divers points du complexe.

Quels sont ces hommes qui ont jadis « fait la Manic » et s'affairent aujourd'hui au pied des grands barrages afin de parachever l'aménagement hydroélectrique de cette partie de la Côte-Nord ?

Les renseignements suivants sont issus d'une étude effectuée sur 650 personnes employées en juillet 1969 par l'Hydro-Québec³. Cette enquête représente donc un sondage au 2/7 du personnel de chacun des quatre chantiers de la région. Quelques centaines d'autres personnes seulement échappent à ce recensement : il s'agit des employés de diverses entreprises travaillant sous contrat pour l'Hydro-Québec.

I—LES CARACTÈRES DE L'EMPLOI

Un recrutement saisonnier de personnes jeunes

Depuis le début des opérations en 1959-60, le recrutement s'effectue principalement au cours des mois d'été où les travaux sont plus aisés. C'est ainsi que les deux tiers du personnel actuellement en service⁴ ont été engagés au cours du semestre d'avril à septembre (figure 1). Cette tendance s'est

¹ L'année 1968 a vu la mise en eau des réservoirs d'Outardes 4 en avril et d'Outardes 3 en novembre tandis que l'Honorable Daniel Johnson inaugurerait à l'automne le barrage de Manic 5 commencé six ans auparavant.

² En effet, les centrales de Manic 1 et Manic 2 sont en service depuis le début de l'année 1967 et les premiers groupes sont déjà installés à Outardes 3 et Outardes 4.

³ L'auteur remercie l'Hydro-Québec et ses directions du personnel à Montréal et Baie-Comeau pour avoir obligeamment mis à sa disposition les nombreux documents qui ont permis cette étude.

⁴ Indications volontairement approximatives étant donné que les limites de confiance à 0.05 impliquent une marge d'incertitude de 3 à 5 unités de part et d'autre de ces pourcentages.

encore accusée depuis 1964 avec le ralentissement des travaux et la réduction consécutive de l'activité hivernale ; aussi, au cours des cinq dernières années, un cinquième à peine des engagements ont-ils eu lieu pendant les six mois d'hiver.

Ce recrutement concerne des personnes de plus en plus jeunes : dans l'ensemble, l'âge moyen à l'engagement s'établit pour le personnel actuel, embauché au cours des dix dernières années, à 34,4 ans, et on peut remarquer (tableau ci-dessous) que la proportion des recrues les plus jeunes est allée croissante au cours de cette période.

Tableau 1 *Age au recrutement (sondage effectué sur 650 employés en juillet 1969)*

Périodes de recrutement	20 à 30 ans	30 à 40 ans	40 à 50 ans
1960-1962	33,8%	31,7%	21,7%
1963-1965	41,2%	27,3%	19,2%
1966-1968	56,8%	17,3%	13,5%

Des employés de longue date

Si l'on met à part le personnel employé avant 1960 : vétérans des chantiers de Bersimis ou d'ailleurs, réemployés dans la région Manicouagan-Outardes (6,5% des effectifs actuels), la durée moyenne de service du per-

VARIATIONS MENSUELLES DU RECRUTEMENT DES EMPLOYÉS DU COMPLEXE MANICOUAGAN-OUTARDES

(Sondage sur 650 personnes employées de 1960 à 1969)

Pourcentage des recrutements

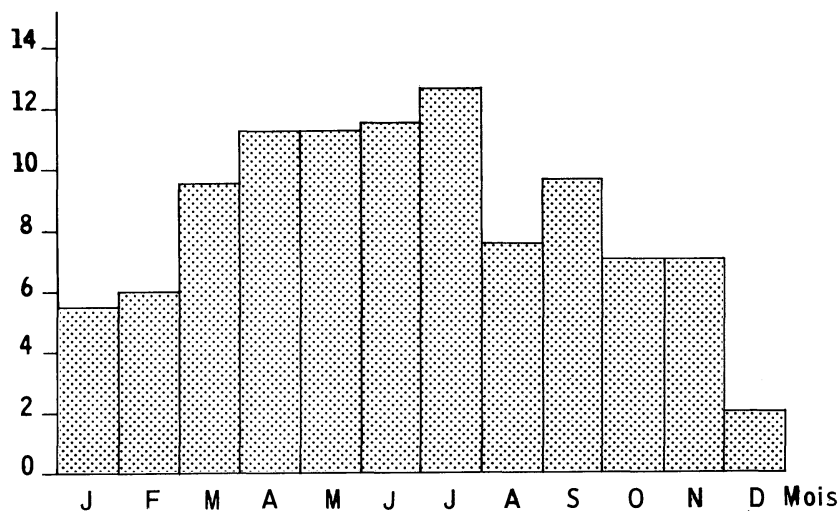


Figure 1

sonnel actuellement en place est de 5 ans et 9 mois⁵. Cette longueur exceptionnelle pour un personnel qualifié de temporaire, en région éprouvante, n'est possible que grâce à la qualité des services sociaux offerts à proximité des lieux de travail, au niveau de la rémunération et aussi, aux facilités de réengagement sur les chantiers ouverts successivement.

Un certain vieillissement du personnel

La figure 2 permet de souligner l'insuffisance du renouvellement de la main d'œuvre des chantiers : tandis que les personnes employées lors de la grande période de construction du barrage Daniel-Johnson constituent une part encore considérable de la main d'œuvre actuelle, le nombre des nouveaux engagements s'est restreint depuis 1964. (Le gonflement des effectifs en 1969 ne reflète que les engagements à court terme du dernier été).

ANCIENNETÉ D'EMPLOI DES OUVRIERS DES CHANTIERS

MANICOUAGAN-OUTARDES

(Sondage sur 650 employés à la fin du mois de juillet 1969)

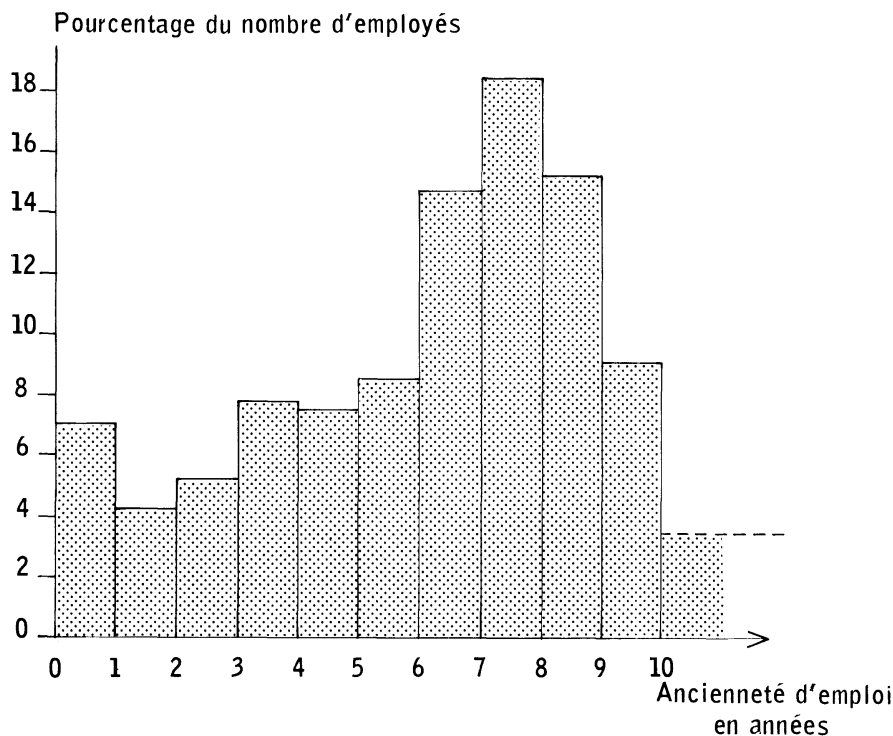


Figure 2

⁵ Cette durée moyenne d'emploi du personnel actuellement en service ne doit pas être confondue avec la durée moyenne de tous les emplois actuels ou abandonnés. Cette dernière qui est de 28 mois est déjà exceptionnellement longue eu égard aux conditions de travail. La rotation du personnel dans les chantiers de Manicouagan-Outardes a posé des problèmes moins graves qu'en maintes autres régions pionnières.

Aussi, la répartition du personnel entre les différentes classes d'âges (figure 3) ⁶, présente-t-elle un déséquilibre moindre que celui que l'on aurait pu attendre concernant une activité rude en une région isolée.

D'une part, on peut remarquer l'importante concentration des effectifs au profit des tranches moyennes : 60% des employés ont plus de 25 ans et moins de 45 ans.

Par contre, on observe :

- que les personnes ayant dépassé la cinquantaine représentent un contingent considérable (plus de 17% de la main d'oeuvre totale) ;
- qu'il y a peu de très jeunes employés : la classe des 20-25 ans regroupe moins de 10% des effectifs ; encore est-elle anormalement gonflée par les emplois saisonniers d'étudiants en été ;
- que l'âge moyen de l'ensemble du personnel est relativement élevé (38,7 ans) ⁷.

RÉPARTITION PROCENTUELLE PAR ÂGES DES EMPLOYÉS DES CHANTIERS MANICOUAGAN-OUTARDES (Sondage sur 650 employés)

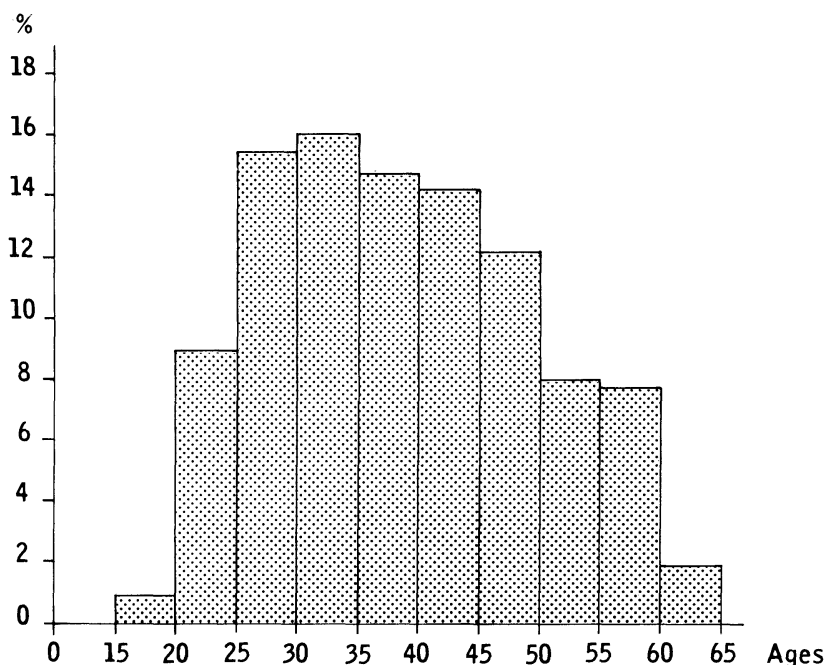


Figure 3

⁶ Le personnel féminin peu représenté sur les chantiers (3%) n'est pas décompté part.

⁷ Limites de confiance à 0.05 de cette moyenne calculée sur un échantillon au 2/7 : 38,1 et 39,3 ans.

COMTÉS DE RÉSIDENCE DES EMPLOYÉS DES CHANTIERS MANICOUAGAN-OUTARDES SONDAGE SUR 650 EMPLOYÉS

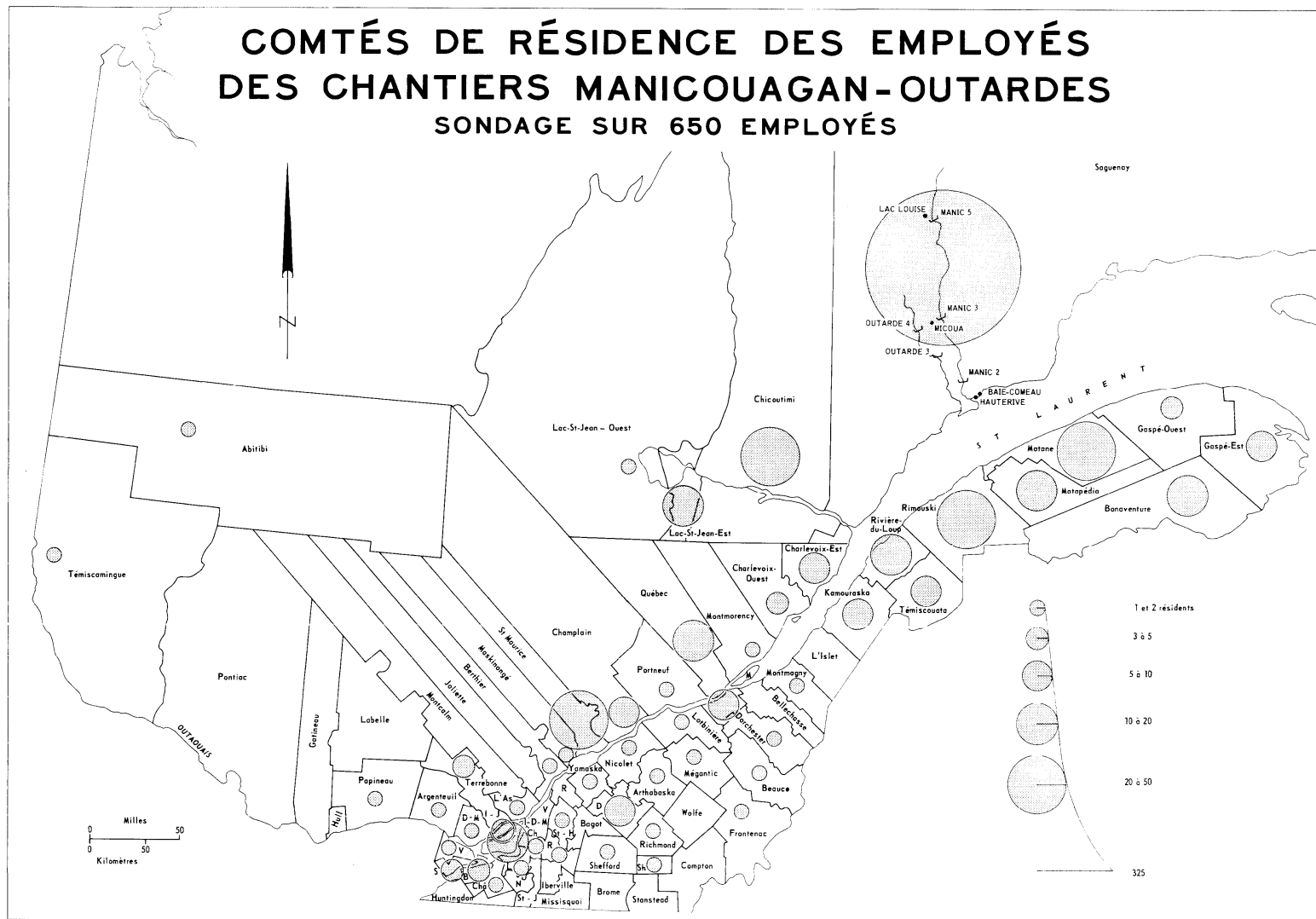


Figure 4

Résultat conjugué des conditions de travail offertes, des critères d'embauche et du réemploi des spécialistes aux différents points du complexe, les caractères démographiques qui viennent d'être soulignés sont valables pour chacun des chantiers. Tout au plus peut-on remarquer que le déséquilibre de la répartition par âges est plus accusé à Manic 5 (22% des effectifs dans la classe des 30-35 ans) que dans les autres chantiers plus récents dont le personnel serait constitué, à la fois, des anciens de Manic 5 et Manic 2 et de la vague des jeunes recrues du début des travaux locaux.

Dix années ont ainsi contribué à atténuer le déséquilibre démographique d'une société pionnière. De même, avec la stabilité de l'emploi sont venues peu à peu s'installer les familles de ceux qui, jadis, de tout le Québec, s'en allaient, seuls, sur les chantiers de la Côte-Nord.

II—ORIGINE DE LA MAIN-D'OEUVRE

Les renseignements suivants sont tirés du dépouillement des adresses indiquées par les 650 employés considérés dans le sondage. Ces adresses fournissent de précieux renseignements sur l'origine géographique des travailleurs car elles concernent la résidence permanente et très rarement (3 à 4% des cas) le logement temporaire dans les campements à proximité du lieu de travail. L'examen de la figure 4 permet de souligner trois faits essentiels :

- la très large part des réponses mentionnant le comté de Saguenay comme lieu de résidence permanente ;
- l'apport important de main d'oeuvre en provenance des comtés voisins de la Gaspésie et du Saguenay-Lac Saint-Jean ;
- la dispersion des autres résidences sur l'ensemble du territoire québécois.

Une analyse plus détaillée de l'origine géographique des employés à partir de ce type de documents nécessite quelques précautions car l'embauche sur les chantiers peut s'être accompagnée d'une migration définitive de toute la famille s'installant à proximité du lieu de travail du chef de ménage. L'analyse permet alors de préciser les caractères de ce mouvement migratoire.

1. *Résidence : le comté de Saguenay*

Quatre types de localisation doivent être envisagées :

a) *les campements à même les chantiers* : il ne s'agit évidemment que d'adresses temporaires d'employés dont l'origine ne peut être cernée (moins de 2% des résidences indiquées dans le Saguenay) ;

b) *les villages provisoires de Micoua et Lac Louise* : résidences permanentes occupées à la suite d'une migration de toute la famille ($\frac{1}{4}$ des résidences au Saguenay).

L'installation est en relation avec un emploi déjà ancien sur les chantiers du complexe. A Lac Louise, les $\frac{4}{5}$ des résidents ont été embauchés avant 1963. La fixation dans ces villages n'est préférée à l'installation dans les villes du bord du fleuve que lorsque les trajets quotidiens domicile-tra-

vail susciteraient trop de difficultés. D'après notre sondage en effet, $\frac{1}{4}$ du personnel de Manic 5 réside à Lac Louise, 15% seulement des employés d'Outardes 4 à Micoua tout proche ou à Lac Louise et moins de 5% des effectifs d'Outardes 3 dans l'un des deux villages ;

c) *Baie Comeau et les municipalités de l'embouchure des rivières Manicouagan et Outardes* : pour ces municipalités sises au bord du Saint-Laurent et près de la route menant aux chantiers, il paraît très difficile de faire la part relative des résidences issues d'un déménagement consécutif à l'embauche sur les chantiers de la région et des domiciliations qui lui étaient antérieures. Notons seulement que conformément aux résultats du paragraphe précédent, la part des fixations dans ces municipalités s'accroît considérablement avec la proximité des chantiers : elles interviennent pour moins de 10% dans les adresses mentionnées par le personnel de Manic 5 mais pour plus de 30% dans celles d'Outardes 3. En ce qui concerne les effectifs rattachés à Baie Comeau, recrutement sur place et facilités d'installation concourent à fixer dans les diverses municipalités voisines la résidence permanente de plus des $\frac{3}{4}$ des employés ;

d) *les autres résidences indiquées dans le Saguenay* sont obligatoirement des indices sur le lieu d'origine des employés car on ne voit pas quelle raison aurait pu entraîner le travailleur à changer de résidence pour installer sa famille aussi loin des chantiers. On remarquera alors que presque toutes les municipalités du Saguenay ont été concernées par l'ouverture des travaux. Chaque municipalité, quelle que soit sa taille, de Tadoussac à Sept-Iles, est apparue au moins une fois dans les dépouillements. Les effectifs les plus considérables proviennent évidemment des communautés les plus peuplées mais l'apport se diversifie également en fonction de la distance : plus les municipalités sont proches du centre Baie-Comeau-Hauterive, plus le contingent envoyé sur les chantiers paraît élevé. En conséquence, les établissements de la Côte-Nord, en aval de Baie Comeau, où les distances et difficultés de liaison croissent rapidement, contribuent relativement peu à l'activité des chantiers.

Au total, la part globale des originaires du comté du Saguenay apparaît difficile à préciser. Mentionnons cependant que depuis 1963 la moitié des employés doit être obligatoirement recrutée dans ce comté.

2. Les comtés voisins des régions Gaspésie et Lac Saint-Jean

Ces deux régions fournissent à elles seules plus du quart de la main d'oeuvre des chantiers et les comtés de Rimouski et Matane, 12% à eux seuls. Difficultés d'emploi dans la région et proximité relative des chantiers expliquent ces proportions considérables. On remarquera d'ailleurs que les comtés les plus sollicités en Gaspésie (Matane, Rimouski, Matapédia, Rivière du Loup) sont aisément reliés par traversier à la Côte Nord.

Les grandes villes envoient sur les chantiers des effectifs proportionnellement plus importants que les petites municipalités. C'est ainsi que, dans la région économique Saguenay-Lac Saint-Jean, les cités de plus de 10 000 habitants représentent moins de la moitié de la population mais contribuent pour les trois quarts au contingent de la région travaillant à Manic-Outardes. Il en est de même en Gaspésie où les proportions sont respectivement 13% et 20%.



Photo 1 Le chantier de Manic 5.

3. Les régions plus éloignées

Si l'on met à part 1% des résidences aberrantes, extérieures à la province, tout le reste du Québec ne fournit qu'un contingent égal à celui de la Gaspésie (environ 20%). On remarque de plus une extrême dispersion des résidences à travers tout le territoire habité, modifiée cependant par deux influences :

- la concentration des résidences dans les grands réservoirs de main-d'oeuvre le long du fleuve : Québec, Montréal et Trois-Rivières-Shawinigan ;
- la distance : on observe sur la figure 4 que les points figurant les résidences apparues lors du dépouillement se raréfient à l'ouest de Montréal et dans les régions méridionales du Québec. Pour la même raison, toute l'agglomération montréalaise ne fournit guère plus de main d'oeuvre aux chantiers que l'agglomération québécoise pourtant beaucoup moins peuplée ; encore convient-il de remarquer que les effectifs originaires de la région de Montréal apparaissent anormalement gonflés du fait des emplois saisonniers d'étudiants.

*
* * *

Le développement des activités de l'Hydro-Québec sur les rivières Manicouagan-Outardes a eu de nombreux effets bénéfiques sur l'activité employeur de la Côte Nord ;

— création d'emplois que les responsables locaux se sont efforcés d'accaparer au profit de leurs administrés : en vertu du pourcentage imposé en 1963, les chantiers, bon an mal an, procurent 1 000 à 3 000 postes aux habitants du comté. L'Hydro-Québec est de ce fait, de très loin, le plus gros employeur de la Côte Nord ;

— stimulations d'autres branches industrielles et créations de petites activités annexes par effet d'entraînement ;

— essor commercial sans précédent causé par les besoins en biens et services des migrants originaires du reste du Québec, installés seuls ou avec leur famille, et plus encore par l'apport considérable de la clientèle touristique. Il est vrai que Baie Comeau et Hauterive sont les seules villes à profiter de cette manne saisonnière.

A l'heure où l'ouverture des chantiers d'Outardes 2 et Manic 3 paraît n'assurer qu'un relais incertain à l'activité qui va bientôt prendre fin dans la partie nord du complexe, on peut s'interroger sur l'avenir de la région et du personnel temporaire aujourd'hui en service. Il est certain que les longues années de travail sur les chantiers ont modelé une main d'oeuvre de spécialistes, habitués à la vie dure des régions pionnières. Ces équipes désormais qualifiées trouveront, sans aucun doute, leur place, comme jadis les vétérans de Bersimis, dans les aménagements projetés par l'Hydro-Québec en maints autres lieux afin d'assurer la satisfaction d'une consommation de kilowattheures en croissance rapide.

Alain METTON,
Institut de géographie, université Laval.
